

(1) **Epoux ou Père**
Prénoms **Samia**

Nom (2) **KHELLAFI**

(1) **Epouse ou Mère**
Prénoms **Stéphanie, Frédérique**

Nom (2) **FÉRANT**

m^e (3) le 29 Septembre 1983
à 13 heures 45
à Bruxelles Chancery (4)
Fils (4) de (5) **Hassan KHELLAFI**
et de (5) **Khadija BOURIF**

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 951

le 21 MAI 2014 (6)

L'officier de l'état civil

Scellé (6)



m^e (3) le 23 Juin 1982
à 14 heures 10
à Longny sur Meuse (Seine et Marne)
(4) de (5) **Dominique Jean-Yves,**
et (5) **WERNER**, Raymond, Madeline

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 666

le 28 mai 1984

L'officier de l'état civil

Scellé



MARIAGE célébré à

le _____ à _____ heures
Il a été déclaré (8)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

le _____

L'officier de l'état civil

Scellé

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, choisir la 1^{re} partie : ... 2^{re} partie : ... (3) En cette, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénom et NOM des parents. (6) Ne pas compléter et signer lorsque ces renseignements de l'état civil sont apportés à l'occasion du mariage et constituant l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrire sur l'acte pacemergement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été révoqué par les époux ».

1er ENFANT⁽¹⁾

Extrait de l'acte de naissance n°
le 16 mai 2014

à 23 heures 23
est né(e)⁽²⁾ DRISS KHELLAFI FÉRANT

Défaut patre : KHELLAFI
Léne partie : FÉRANT

Auréau déclarant conjointe
du 18 mai 2014.

du sexe Féminin, à Jossigny
(Seine et Marne)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 24 avril 2014 à la
Mairie de Saint-Thibault des
Vignes (Seine et Marne)
pour ses papa et mère

Délivré conforme aux registres le 19 mai 2014

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance complété, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ere} partie : ... 2^{nde} partie : ... » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms, NOM) née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ». (5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait (6) indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

